

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2021.00308

ELARGISSEMENT DU SERVICE COMMUN POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FINANCEMENTS EXTERIEURS A LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210705-02021003080

DATE D'AFFICHAGE : 21 juillet 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

ELARGISSEMENT DU SERVICE COMMUN POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FINANCEMENTS EXTERIEURS A LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

Rappel et références

La création du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs a été approuvée par le Conseil de Communauté du 26 janvier 2017.

La Mission Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs (PCFE), service commun avec Saint-Etienne Métropole porté par la Ville de Saint-Etienne, a été créé lors de l'évolution de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine et mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2017.

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le Bureau a approuvé un avenant n°1 à la convention de création du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs qui portait sur le règlement de la quote-part à la charge de la ville ou de la communauté urbaine au service commun

Le service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs permet à Saint-Etienne Métropole et à la Ville de Saint-Etienne de :

- conserver des ambitions fortes au sein de la nouvelle Région ;
- renforcer la capacité à mobiliser des cofinancements ;
- se positionner comme un acteur incontournable dans la définition et la mise en œuvre de politiques contractuelles sur le territoire.

Motivation et opportunité

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Etienne Métropole de devenir Métropole au 1^{er} janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins.

Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, dès fin 2015 par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015, a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mise en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

Contenu

Ce projet d'avenant n°2 a notamment pour objet de :

- rattacher le service commun Politiques Contractuelles et financements extérieurs à Saint-Etienne Métropole et intégrer la Ville de Saint-Chamond à celui-ci ;
- actualiser la répartition des charges directes (personnel, dépenses de fonctionnement et d'investissement) et indirectes (moyens, ressources et frais de structure) de la manière suivante : 50 % pour la Ville de Saint-Etienne, 45 % pour Saint-Etienne Métropole et 5 % pour la Ville de Saint-Chamond.

L'ensemble des charges, en application du présent avenant, sera assumé comptablement par Saint-Etienne Métropole puis partagé par la Ville de Saint-Etienne et la ville de Saint-Chamond. *Le schéma de facturation est à l'étude et sera précisé ultérieurement.*

Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention de création du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs entre la Ville de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant, donc un exemplaire restera joint au présent dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU